

VILLE D'HAVELUY

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Date de séance : 26 FEVRIER 2025

Date de convocation : 20 FEVRIER 2025

Date d'affichage : 20 FEVRIER 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 14

Votants : 20

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 février à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Haveluy s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RYCKELYNCK, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

PRESENTS : MM. RYCKELYNCK J.P., Maire + PERTOLDI C., 1ère Adjointe + MAYEUX M., 3ème Adjointe + FERAHTIA A., 4ème Adjoint + DHAUSSY L., 5ème Adjointe + LEBBADER D., 6ème Adjoint + CARLIER N. + GIRARD J.C + CLOSSE E. + GLORIA D. + BUONGIORNO G. + KRYSZTOF J. + CHATELLAIN J. + DELBECQ D.

EXCUSES : MM. MURCIA B., 2ème Adjoint, qui donne pouvoir à CARLIER N. + LEFEBVRE B. qui donne pouvoir à LEBBADER B. + PLANTIN M.F. qui donne pouvoir à CHATELLAIN J. + PERNAK C. qui donne pouvoir à RYCKELYNCK J.P. + CASABIANCA M. qui donne pouvoir à MAYEUX M. + BOCQUILLION R. qui donne pouvoir à PERTOLDI C.

ABSENTS : MM. GARCIA M.

Secrétaire de séance : Mme MAYEUX M.

Délibération N° 2025-01-16

OBJET

**Suppression de postes
Modification du tableau des effectifs**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. De même, il revient au Conseil Municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

A cet égard, compte tenu que depuis plusieurs années, le tableau des emplois n'a fait l'objet qu'aucune mise à jour quant aux suppressions de postes, devenus vacants suite à des départs à la retraite, aux mutations ou aux avancements de grade.

Ces suppressions sont soumises à l'avis préalable du Comité social territorial. Ce dernier s'est prononcé de manière favorable dans sa séance du 4 février 2025.

Il est donc demandé à l'Assemblée de procéder à la suppression des emplois repris ci-après :

GRADES	CATEGORIES	NOMBRE D'EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET SUPPRIMES	MOTIFS DES VACANCES
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1 mutation dans une autre collectivité en 2016
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 avancement de grade en 2025
Adjoint administratif	C	4	3 avancements de grade en 2018 1 départ à la retraite en 2022
Agent de maîtrise	C	2	1 avancement de grade en 2014 1 départ à la retraite en 2020
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 départ à la retraite en 2021
Adjoint technique	C	1	1 mutation dans une autre collectivité en 2023
ATSEM	C	1	1 avancement de grade en 2022
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 changement de filière en 2023
Nombre de postes supprimés		12	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix « POUR »),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et L.542-1 à L.542-5,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 4 février 2025,

Vu le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025,

Considérant que la proposition de Monsieur le Maire n'affecte en aucune manière l'organisation et le fonctionnement des services municipaux,

ACCEPTÉ les suppressions de postes mentionnées ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2025 ;

DECIDE DE MODIFIER, en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2025 ;

ADOPTÉ le nouvel état du personnel au 1^{er} avril 2025 joint à la présente délibération.

DIT que Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mariette MAYEUX

Jean-Paul RYCKELYNCK

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise à la Sous-Préfecture le 21/02/2025
Publiée ou notifiée le 03/03/2025
DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME
Le Maire,



DOCUMENT CENTRE CONFÉDÉRAL
Le Maire
Publié ou notifié le
Transmise à la sous-préfecture le



[Faint signature]

Monsieur MAHEUX

[Signature]

La secrétaire de séance,

Monsieur RYDZELYNOK

[Signature]

Le Maire,

Pour extrait conforme,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

délibération.

Elle est chargée de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente

ADOPTE le nouveau état de personnel au 1^{er} avril 2022 tout à la présente délibération.

DECIDE DE MODIFIER, en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2022.

ADOPTE les autorisations de postes mentionnées à l'annexe à compter du 1^{er} avril 2022.

l'ensemble que la proposition de Monsieur le Maire n'entraîne aucun impact organisationnel.

En l'absence des effectifs au 1^{er} janvier 2022.

Un fonds d'affectation de l'activité sociale fondamental en date du 2^{ème} janvier 2022.

les effectifs, notamment aux articles 1^{er}

de l'annexe n° 02-219 du 1^{er} mars 2022 modifiée relative aux droits et libertés des fonctionnaires, les décrets

COMMUNE D'HAVELUY

59255

ETAT DU PERSONNEL AU 1er AVRIL 2025

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1	0	1	1	0	1
Directeur général des services	A	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9	0	9	9	0	9
Attaché principal	A	1	0	1	1	0	1
Attaché	A	1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	0	4	4	0	4
Adjoint administratif	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		7	9	16	12,36	0	12,36
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique	C	6	9	15	11,36	0	11,36
FILIERE MEDICO-SOCIALE (d)		1	0	1	1	0	1
ATSEM principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (e)		2	5	7	4,67	0	4,67
Adjoint d'animation	C	2	5	7	4,67	0	4,67
TOTAL GENERAL (b+c+d+e)		19	14	33	27,03	0	27,03

